



**Extrait du registre des délibérations
Séance du 14 décembre 2017**

L'an 2017, le jeudi 14 décembre à 18H00, le conseil de communauté de Roi Morvan Communauté, légalement convoqué le 8 décembre, s'est réuni à ST TUGDUAL sous la présidence de Monsieur Michel MORVANT, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Délégués titulaires : Mesdames et Messieurs : Marie-Josée CARLAC, Renée COURTEL, Christophe COZIC, Christian DERRIEN, Maryse FLEGEO, Maryannick GUIGUEN, Françoise GUILLERM, Jean-Luc GUILLOUX, André JAFFRE, Yann JONDOT, Louis KERSULEC, Bruno LAVAREC, Daniel LE BARS, Maryse LE BRIS, André LE CORRE, Hervé LE FLOC'H, Jean-Pierre LE FUR, Michel LE GALLO, Ange LE LAN, René LE MOULLEC, Dominique LE NINIVEN, Hélène LE NY, Claudine LE SCOUARNEC, David LE SOLLIEC, Yvette LENA, Jean-Charles LOHE, François MENARD, Michel MORVANT, Louis-Marc RIVOAL, Jean-Jacques TROMILIN

Etaient absents / excusés : Mesdames et Messieurs : Delphine COSPEREC, Catherine HENRY, Véronique LE ROUX, Pierre POULIQUEN, Fanny VOISIN

Pouvoirs : Catherine HENRY à David LE SOLLIEC, Véronique LE ROUX à Daniel LE BARS

Nombre de membres au conseil : 35

Présents : 30

Votants : 32

A été nommée secrétaire de séance : Maryse LE BRIS

N°16 / 14.12.17

PCAET – Engagement de la démarche

En 2010, Roi Morvan Communauté s'est engagée dans une démarche volontaire d'élaboration d'un Plan Climat-Energie Territorial, projet facultatif pour les EPCI de moins de 50 000 habitants. Le PCET a été validé par le Conseil Communautaire le 04 juillet 2013.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), promulguée le 17 août 2015, a renforcé le contenu et la dimension de ce plan en y incluant la qualité de l'air et en imposant une échelle territoriale. Les EPCI de plus de 20 000 habitants sont nommés coordinateurs de la transition énergétique et ont l'obligation de se doter d'un PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial) avant le 31 décembre 2018.

Le PCAET est un projet territorial de développement durable. A la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- l'adaptation au changement climatique
- la sobriété énergétique
- la qualité de l'air
- le développement des énergies renouvelables

Le PCAET est composé :

- d'un diagnostic territorial, dont le contenu est défini par décret

- d'objectifs stratégiques et opérationnels portant notamment sur la maîtrise de la consommation d'énergie, la réduction de GES, l'adaptation au changement climatique...
- d'un programme d'actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés
- d'un dispositif de suivi et d'évaluation

Pour mener à bien l'élaboration du PCAET, il est proposé de confier une mission d'accompagnement à l'ALECOB, selon les modalités définies dans la convention jointe en annexe.

Modalités de gouvernance

L'élaboration du projet est encadrée par :

- Un comité de pilotage ayant pour objet de valider le programme de travail, décider des orientations stratégiques et entériner les résultats. Il est proposé qu'il soit composé d'un élu référent par commune, d'un représentant de la DDTM et des partenaires institutionnels selon les thématiques. Un élu référent et un élu suppléant PCAET seront désignés par le conseil communautaire ;
- Un comité technique qui suit la réalisation des études et instruit les décisions à prendre par le comité de pilotage. Il est proposé qu'il soit composé de l'élu référent PCAET et de son suppléant, des services communautaires concernés selon les thématiques et de l'ALECOB.

Calendrier indicatif

Janvier 2018	Validation de la méthodologie en comité de pilotage
Janvier-mai 2018	Etat des lieux Diagnostic
Juin-décembre 2018	Stratégie et objectifs Programme d'actions Dispositif de suivi
Janvier 2019	Vote du projet de PCAET en conseil communautaire et transmission à l'autorité environnementale
Février-avril 2019	Examen du projet de PCAET par l'autorité environnementale (3 mois)
Avril-mai 2019	Possible vote en conseil communautaire pour modifier le projet de PCAET suite à l'avis de l'autorité environnementale
Mai 2019	Consultation du public (30 jours)
Juin 2019	Possible vote en conseil communautaire pour tenir compte de l'avis du public Transmission du projet au préfet de région et au président du conseil régional
Juin-juillet 2019	Examen du projet de PCAET par le préfet de région et le président du conseil régional (2 mois)
Juillet-août 2019	Approbation définitive en conseil communautaire Dépôt du PCAET sur la plateforme et mise à disposition du public

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver l'engagement de Roi Morvan Communauté dans l'élaboration de son PCAET ;

- d'approuver les modalités de gouvernance proposées ;
- de désigner André LE CORRE comme élu référent PCAET et Hélène LE NY comme élue suppléante au sein du conseil communautaire ;
- d'approuver le partenariat avec l'ALECOB ;
- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat telle que proposée en annexe.

→ **Adopté à l'unanimité**



Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Michel MORVAN

